



Ce qu'il faut savoir

La marque Imprim'vert



Faire avancer toutes les envies d'entreprendre



Critères d'attribution :

Au-delà du respect de la réglementation à laquelle l'entreprise est soumise (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, autorisation de déversement des eaux usées), l'imprimerie labellisée doit respecter 5 critères :

- > Faire éliminer, au moins une fois par an, selon une filière conforme à la réglementation et preuves à l'appui (conservation des bordereaux de déchets), une liste de déchets établis comme par exemple les chimies plaques et films usagées, les solvants de nettoyage usagés, ou chiffons souillés ;
- > Sécuriser le stockage des liquides neufs dangereux et des déchets liquides en cours d'utilisation ou non ;
- > Ne pas utiliser de produits étiquetés « toxiques » ;
- > Assurer la sensibilisation environnementale du personnel de l'entreprise, sous la forme la plus pertinente (réunions, affichages, formations...) et mettre en place un plan de communication sur 3 ans à destination de sa clientèle (avec a minima une action par an) ;
- > Mettre en place un suivi trimestriel des consommations énergétiques du site (électricité, gaz, fuel) et transmettre ce relevé à chaque renouvellement de la marque.

Modalités d'obtention :

Afin de vérifier le respect des critères ci-dessus, un conseiller spécialisé réalise une première visite de l'entreprise. A l'issue de cette visite, le dossier est présenté devant la commission régionale d'attribution qui valide l'obtention de la marque.

Lors de l'année n+1 et n+2, la vérification du respect des critères se fait simplement par transmission d'informations, via une plateforme internet dédiée.

Le cycle de la marque étant d'une durée de 3 ans, une nouvelle visite est effectuée à l'année n+3.

A compter du 1^{er} janvier 2015, la prestation d'accompagnement par les conseillers consulaires est payante. La grille tarifaire suivante sera appliquée pour toute nouvelle demande de labellisation ou tout renouvellement n+3 de la marque **Imprim'Vert** :

	1 ^{ère} attribution	Renouvellement n+3
Imprimerie de 0 à 9 salariés	200 € HT	100 € HT
Imprimerie de 10 à 49 salariés	400 € HT	200 € HT
Imprimerie de plus de 50 salariés	600 € HT	300 € HT

Votre contact CCI

■ **Reine Maza**

Pôle entreprises filières - Tél : 04 68 35 98 80
reine.maza@perpignan.cci.fr